

AVIS SUR LES PROJETS DE SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DES BASSINS GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE,
MAYOTTE ET REUNION

DELIBERATION N° 2009-09

Le comité national de l'eau, ayant pris connaissance du rapport présenté par la direction de l'eau et de la biodiversité et les présidents des comités de bassin,

SOULIGNE :

- l'ampleur considérable du travail réalisé dans les bassins pour parvenir aux différents documents que constituent le projet de SDAGE, son additif, les documents d'accompagnement, le programme de mesures, le rapport d'évaluation environnementale ;
- l'effort de pédagogie réalisé pour rendre accessible au public des documents complexes ;
- la qualité de concertation au sein des instances de bassin pour parvenir à concilier des objectifs environnementaux ambitieux avec les usages économiques ou récréatifs dépendant de la ressource en eau.

NOTE :

- les incertitudes qui subsistent sur la qualification de l'état des eaux, l'effet des mesures prévues, leur coût et leur financement ;
- les risques de contentieux que pourrait encourir la France si les résultats atteints en 2015 sont très éloignés des objectifs annoncés ;
- la situation spécifique des bassins d'outre-mer, à l'exception de la Guyane, compte-tenu des liens étroits entre les eaux intérieures et marines ;
- la situation préoccupante des bassins Guadeloupe et Martinique marqués par une pollution historique au chlordecone à l'origine de report d'objectifs sur les masses d'eau concernées.

S'INQUIETE à ce titre :

- des efforts importants restant à accomplir dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable, qui représente la part prépondérante des programmes de mesures ;
- de l'insuffisance des réseaux de connaissance de l'état des eaux, en particulier pour les pollutions issues du chlordécone et du mercure.

RECOMMANDE par conséquent :

- la définition et la mise en œuvre par les collectivités de programmes pluriannuels de travaux en matière d'assainissement ;
- de poursuivre l'adaptation des critères d'évaluation de l'état des eaux aux caractéristiques des bassins d'outre-mer.

ENCOURAGE :

- la montée en puissance des offices de l'eau et la mutualisation des partenariats sur les problèmes spécifiques des territoires ultramarins et la mise en place effective des redevances afin de concourir au financement des programmes de mesures à hauteur des ambitions affichées et de contribuer à une transparence et une maîtrise du prix de l'eau et des coûts des travaux ;
- le développement de la coopération régionale ;
- les nécessaires solidarités financières pour concrétiser ces objectifs.

Sous ces réserves,

DONNE un avis favorable aux projets de SDAGE qui lui ont été présentés.

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2009

AVIS SUR LES PROJETS DE SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DES BASSINS

MAYOTTE
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau

DELIBERATION


Odile GAUTHIER

Le comité national de l'eau, ayant pris connaissance du rapport présenté par la direction de
l'eau et de la biodiversité et les présidents des comités de bassin.

SOULIGNE :

l'ampleur considérable du travail réalisé dans les bassins pour parvenir aux différents
documents qui constituent le projet de SDAGE, son annexe, les documents
d'accompagnement, le programme de mesures, le rapport d'évaluation
environnementale ;

l'effort de pédagogie réalisé pour rendre accessible au public des documents
complexes ;

la qualité de concertation au sein des instances de bassin pour parvenir à concilier des
objectifs environnementaux ambitieux avec les usages économiques ou récréatifs
dépendant de la ressource en eau.

NOTE :

les incertitudes qui subsistent sur la qualification de l'état des eaux, l'effet des mesures
prévues, leur coût et leur financement ;

les risques de contournement que pourrait encourir la France si les résultats atteints en
2015 sont très éloignés des objectifs annoncés ;

la situation spécifique des bassins d'outre-mer, à l'exception de la Guyane, compte
tenu des liens étroits entre les eaux intérieures et marines ;

la situation préoccupante des bassins Guadeloupe et Martinique marqués par une
pollution historique au chloroforme à l'origine de report d'objectifs sur les masses
d'eau concernées.